

DEPARTEMENT  
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de  
**JUGON LES LACS-**  
**COMMUNE**  
**NOUVELLE**  
2, Place du Martray  
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

[mairie@jugonleslacs-cn.fr](mailto:mairie@jugonleslacs-cn.fr)

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

**PRESENTS** : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Christelle MEUNIER, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Cédric BOUGON, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD.

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

M. Laurent TRONEL a donné pouvoir à Mme Malika TOUBLANC

M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Mickaël CARDIN

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

**Secrétaire de séance** : Mme Mauricette DIRR

Objet de la Délibération  
n°202111250133

Date de la convocation et d'affichage : 18 novembre 2021

| Nombre de Membres              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23                             | 22          | 22                                  |

### DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL ET D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR :

#### - Projet d'aménagement de sécurité Rue du Bocage (RD 52)

Vu le code général des collectivités territoriales, le code de la voirie routière et le code de la propriété des personnes publiques ;

Présentation des aménagements : Aménagement de sécurité sur la Route Départementale n° 52 rue du Bocage.

Ces aménagements se situant sur une route départementale, il convient de solliciter l'accord préalable du Conseil départemental seul habilité à autoriser les interventions sur son domaine public routier, à préciser les dispositions prévues, à définir les modalités de réalisation des travaux ainsi que celles d'entretien ultérieur. Une convention d'occupation du domaine public routier départemental établie entre le Département et la commune formalisera l'autorisation de cet aménagement et ses conditions.

Cet aménagement concourant à la circulation et à la sécurité routière, il est éligible à une subvention au titre du produit des amendes de police. Il est proposé de solliciter le Département en ce sens.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;
- Approuve le projet d'aménagement ;
- Autorise le maire à signer avec le Département la convention d'occupation du domaine public routier départemental ;
- Autorise le maire à signer avec le Département la convention de travaux sur mandat ;
- Autorise le maire à solliciter du Département une subvention au titre des amendes de police.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire, Eric MOISAN

